

**2GMA**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 7 540 euros**  
**Siège social : 32-36 PL VIARME, 44000 NANTES**  
**752 483 016 RCS NANTES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 08 AOÛT 2025**

L'an 2025,  
Le 08 août,  
A 13H00,

La Société **AVR FINANCES**, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 5 B rue des Paludiers, 56470 ST PHILIBERT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 566 041 RCS LORIENT, Représentée par ses cogérants Monsieur **Axel RONCE** et Madame **Véronique RONCE MOCQUARD**

Associée Unique de la société 2GMA,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La société **AVR FINANCES**, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 32-36 Place Viarme, 44000 NANTES au 3 Place Viarme 44000 NANTES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

*"Le siège social est fixé : 3 Place Viarme 44000 NANTES".*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique

Pour la société **AVR FINANCES**

Axel RONCE et Véronique RONCE MOCQUARD, gérants

